

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
26, rue de la Mairie
25660 SAÔNE

le 06/11/2015

Compte-rendu du conseil d'école du 15 octobre 2015

Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H30

- Présents** : V. Courcier, *adjointe au maire*, Cyril Maréchal, *conseiller municipal*
I. Crance, M. Juif, G. Lab, L. Perrin, D. Prost, C. Robert, S. Touati
M. Guyon, C. Nevers, J.B. Normand, F. Thibault, *enseignants*
M. Prieur-Léger, *psychologue scolaire*
C. Dizian, J. Duede, P. Dupont, M. Gerbant, L. Gimenez, A. Maréchal, D. Lornet,
A. Perrot-Marchizet, C. Thieffine et G. Tisserand, *parents d'élèves élus*
- Excusés** : L. Martin, *Inspecteur de l'Éducation Nationale*
Y. Delarue, *maire de Saône*
M. Prieur-Leger et C. Bourgeois, *psychologue scolaire et enseignante spécialisée*
C. Vieille, *AVSCO*

Secrétaire : Isabelle Crance

1. Élections du vendredi 09 octobre 2015

117 votants pour 375 inscrits, soit une participation de 31,2 % (34,3 % en 2014). A noter : 85 votes par correspondance. Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

Ont été élus :

Titulaires

BOITET Véronique
DIZIAIN Cédric
DUEDE Julie
DUPONT Patrice
GERBANT Mélanie
GIMENEZ Laëtitia
MARECHAL Audrey
LORNET Delphine
PERROT MARCHIZET Amandine
THIEFFINE Céline

Suppléants

CHABOD Marie
COLSON Sabine
FAIVRE Nadège
GOUAS Sandra
GOUDRON LARTOT Nathalie
MYOTTE-DUQUET Delphine
ROUSSEZ-BÉREST Nalda
SIEGFRIED Suzanne
TISSERAND Gilles
TISSOT Valérie

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scrutin du 09 octobre.

2. Fonctionnement du Conseil d'École

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- **Membres de droit ayant droit de vote** : le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale.
L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion.
- Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il ne sera pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école. Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

3. Rentrée 2015

➤ Mouvement du personnel à la rentrée 2015

- Céline Robert, professeur des écoles, a été nommée à titre provisoire pour l'année scolaire (75 % en classe de CE1/CE2)
- Sandrine Touati, professeur des écoles, a été nommée à titre provisoire pour l'année scolaire (50 % en classe de CM1/CM2, 25 % en classe de CE1/CE2, et 25 % à l'école maternelle de Saône)
- Laura Perrin, professeur des écoles, a été nommée à titre provisoire pour l'année scolaire (50 % en classe de CM1/CM2)
- Aurore Bouvot et Sophie Couteret, professeurs des écoles, ont été rattachées à l'école en tant que remplaçantes. Elles ont assuré le remplacement de Madame De Conto en classe de CE2, durant la période 1.
- Christina Vieille apporte une aide à la vie collective en ULIS-Ecole (CLIS), contrat de 18 heures par semaine.
- Carine Bousour apporte une aide à la vie scolaire (AVS) à 3 élèves de l'école.
- Sabrina NICOLAS est en contrat CUI dans l'école (tâches administratives et aide dans les classes) depuis le 1^{er} décembre 2014. Une demande de renouvellement de son contrat pour une année a été adressée à la DSDEN.

➤ Effectifs :

A ce jour, **246 élèves pour 10 classes** sont inscrits à l'école de Saône, dont **235** en élémentaire et **11** en ULIS-Ecole. La moyenne s'élève à 26,1 élèves par classe en élémentaire.

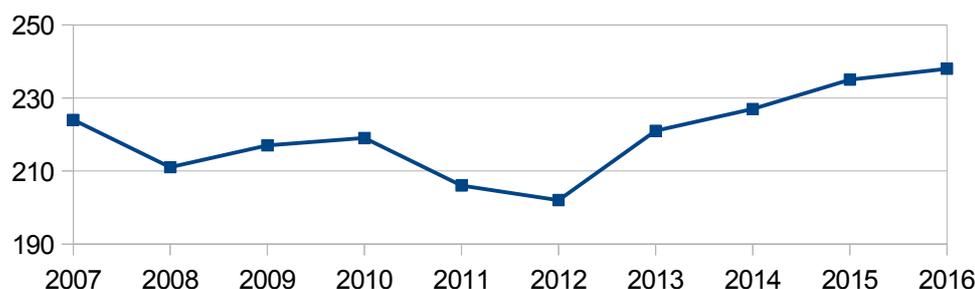
CP de Mme Crance (23 élèves)	CE2/CM1 de Mme Prost (26 élèves)
CP de M. Nevers (21 élèves)	CM1 de M. Thibault (28 élèves)
CE1 de Mme Juif (28 élèves)	CM1/CM2 de Mmes Perrin et Touati (26 élèves)
CE1/CE2 de Mmes Robert et Touati (27 élèves)	CM2 de Mme Lab (28 élèves)
CE2 de Mme De Conto (28 élèves)	ULIS de M. Normand (11 élèves)

➤ Prévisions des effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2015/2016 qui seront communiquées à la Direction Académique en novembre, feront état de 238 élèves attendus en élémentaire en septembre 2016, effectif encore en augmentation.

Pour information, état des effectifs à l'école élémentaire sur les 10 dernières années :

rentrée	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévisions 2016
effectif élémentaire	224	211	217	219	206	202	221	227	235	238



4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été entièrement réécrit cette année, en conformité avec le nouveau règlement départemental. Il a été rédigé par l'équipe enseignante et soumis pour avis aux parents nouvellement élus afin de recueillir et tenir compte de leurs remarques. C'est ce document qui est présenté au conseil d'école.

Quelques grandes lignes et principes qui ont permis de le rédiger :

- Le règlement intérieur de l'école doit rappeler dans son préambule les principes fondamentaux du service public de l'éducation.
- Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.
- Le règlement intérieur de l'école doit préciser :
 - les horaires de l'école
 - l'obligation d'assiduité
 - l'accueil et la surveillance des élèves
 - les règles d'hygiène et de sécurité que les élèves doivent respecter
 - les dispositions particulières (objets prohibés...)
 - les modalités d'information et de concertation avec les parents
 - les réprimandes et les punitions ainsi que des mesures positives d'encouragement
- Deux documents sont annexés à ce règlement intérieur :
 - La Charte de la laïcité à l'École (septembre 2013) qui explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité dans la République et dans le cadre de l'École.
 - la charte du bon usage de l'informatique à l'école

Le règlement intérieur de l'école doit être porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour que chacun puisse s'y référer. Pour cela, il sera :

- affiché dans le hall du groupe scolaire
- en ligne sur le site internet de l'école (<http://ecole-de-saone.com/site>)
- en page d'accueil sur le portail éducatif du GrandBesançon (<http://ecoles.grandbesancon.fr>)

Chaque parent sera informé début novembre de la mise en place de ce règlement intérieur de l'école et devra signifier par écrit qu'il en a pris connaissance.

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires :

- Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 14/10/2015. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école.
- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été réactualisé à la rentrée.

5. Projet éducatif territorial (PEDT)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a souhaité que ce projet soit présenté lors du premier ou second conseil d'école de l'année scolaire. Pour la commune de Saône, ce projet a été validé par le ministère de la Jeunesse et des Sports en juin dernier.

Les objectifs de ce projet :

- Viser la réussite scolaire pour tous les enfants
- Mieux articuler les temps scolaires et périscolaires au bénéfice des élèves
- Garantir la continuité et la cohérence éducative dans les différents temps de la journée
- Permettre aux enfants d'acquérir des compétences sociales et civiques : autonomie, responsabilité, respect de soi et des autres, en lien avec le règlement intérieur de l'école et celui du périscolaire.
- Mobiliser toutes les ressources disponibles

C'est dans ce cadre que **les temps scolaires** (horaires des classes, activités pédagogiques complémentaires - APC) et **des temps périscolaires** (accueil du matin, pause méridienne et repas, accueil du soir, temps d'activités péri-éducatives - TAP, accueil du mercredi et lors des vacances scolaires) ont été arrêtés.

Les atouts et les contraintes du territoire sont pris en compte dans ce PEDT : la dynamique des associations locales, l'existence de structures de qualité et proches de l'école : nouveau groupe scolaire, restaurant scolaire, centre de loisir l'Outo, la médiathèque, le complexe sportif et la nouvelle salle des fêtes.

Remarques :

Les TAP sont proposés par cycles de 6 à 8 semaines, correspondant aux 5 périodes scolaires. La durée de ces TAP d'1H20 cette année, au lieu d'1H00 auparavant, est appréciable.

Les parents souhaiteraient que les élèves n'aient pas de devoirs un soir par semaine. Les enseignants réfléchiront à cette demande. Pour le cycle 3, il est rappelé que les devoirs sont très souvent donnés à l'avance pour que les élèves puissent organiser leur travail personnel et se préparer au rythme du collège.

Un comité de pilotage a été constitué pour évaluer régulièrement le projet et y apporter des améliorations. Il se réunira au minimum 2 fois par an.

6. Projets des classes

- 3 classes de découverte avec nuitées sont à l'étude.
 - classe de neige (3 jours) à Rochejean pour les classes de CE1 (Mme Juif) et CE2/CM1 (Mme Prost), en janvier 2016.
 - sortie éducatives (3 jours) à Paris pour les élèves de CM2.
 - classe de découverte pour la classe de CP (Mme Crance) et celle de CE1/CE2 (Mme Robert)
- une sortie JMF en mai 2016 pour 5 classes
- Inscription de la classe ULIS (M. Normand) à des rencontres sportives dans le cadre de l'USEP
- autres sorties éducatives à la journée en fonction de projets spécifiques dans les classes.

7. Association scolaire : bilan financier 2014/2015

code CHARGES			code PRODUITS		
6080	Achats pour cession	775,00	7070	Ventes pour cession	1 185,00
6180	Activités éducatives	22 947,43	7080	Produits activités éducatives	11 448,65
6282	Assurances	231,50	7410	Subventions collectivités (1)	10 351,00
6500	Autres charges courantes	214,81	7420	Subventions d'associations (2)	714,00
6700	Charges exceptionnelles	428,54	7560	Cotisations perçues	1 690,00
6800	Achats de biens durables	691,11	7600	Produits financiers	0,06
			7700	Produits exceptionnels	154,00
TOTAL charges		25 288,39	Total produits		25 542,71
Bilan positif 2013/2014		254,32	(1) Subvention Marie	9 800,00	
solde au 01/09/2013		5 185,05	(1) Subv. SKI Conseil Départ.	551,00	
solde au 01/09/2014		5 439,37	(2) Subvention Asparèle	714,00	

7. Informations diverses

➤ Enseignement des langues vivantes

Pour cette année scolaire, deux groupes pour l'enseignement de l'allemand seront constitués à la rentrée de novembre, et encadrés par Mélanie SIRE, professeur des écoles en langues vivantes 2 x 45 minutes par semaine pour les élèves de CE1 (4), CE2 (6), CM1 (12) et CM2 (6) et une initiation pour 6 élèves de CP.

L'enseignement de l'anglais sera assuré par les enseignants dans chacune des classes.

➤ Enseignement de la natation (piscine de Valdahon)

Pour cette année scolaire, 4 classes ont été inscrites :

- élèves de CE1 et d'ULIS : 10 séances de décembre 2015 à mars 2016
- élèves de CP : 10 séances de mars à juin 2016.

➤ **Mobilier**

Un complément de mobilier (tables, chaises et 1 tableau pour la salle de réunion) a été acheté par la commune et sera installé courant novembre.

➤ **Respect des heures d'arrivée à l'école**

Une information a été distribuée aux familles le 28 septembre. Elle est rappelée dans ce compte-rendu du conseil d'école :

« les élèves sont accueillis dans la cour de l'école 10 minutes avant l'heure de l'entrée en classe :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : **08H20** le matin, **13H35** l'après-midi
- **le mercredi matin : 08H50**

Certains élèves arrivent à l'école jusqu'à 30 minutes avant ces horaires, **notamment le mercredi matin**. Sans surveillance, ils jouent sur les parkings ou dans la cour privée de la pharmacie, grimpent sur les barrières et parfois même sur l'abri à vélos.

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ces horaires ou les faire respecter par vos enfants et ainsi prévenir tout incident ou accident. »

➤ **Projet académique « École Maison Commune »**

L'école de Saône participera à ce projet qui a pour ambition d'engager les élèves à mieux connaître un lieu public familier qu'ils fréquentent au quotidien. Les classes inscrites à ce projet choisiront un axe de travail, historique, géographique, artistique ou axe « citoyen ». Leurs travaux seront mis en ligne sur un site académique.

➤ **Informations et questions des parents**

Restauration scolaire : la vaisselle (assiettes et verres) ne serait pas toujours propre. Madame Courcier prend note de cette question qui ne lui avait jamais été signalée.

Cour de récréation : des enfants rapportent à leurs parents qu'il y aurait souvent des altercations entre les élèves pendant les récréations. Le directeur rappelle les mesures prises par l'équipe enseignante en matière de surveillance et que les quelques incidents relevés depuis le début de cette année scolaire ne sont pour l'instant pas significatifs d'une dégradation du climat scolaire, mais que cette question interpelle l'équipe enseignante.

Sécurité aux abords du groupe scolaire : les parents déplorent les incivilités récurrentes de quelques automobilistes à la sortie de l'école et notamment sur le parking de la pharmacie. C'est la raison pour laquelle l'Asparèle proposera un opération de sensibilisation à la sécurité des piétons le mardi matin 10 novembre à partir de 08H10 à proximité de l'école élémentaire. Toutes les personnes qui se sentent concernées par ce problème seront invitées à y participer.

Manifestations organisées par l'Asparèle cette année :

- bourse aux jouets et soirée dansante en novembre
- vente de sapins de Noël début décembre
- 2 ventes de fromage (avant Noël et au printemps 2016)
- la fête des écoles en juin

La séance est levée à 20H30

Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 11 février 2016 à 18H30

La secrétaire de séance,
Isabelle CRANCE

Le Directeur,
Michel GUYON

